



INFOS PRATIQUES

VIGIPIRATE.GOUV.FR : UN SITE POUR RENFORCER L'INFORMATION À DESTINATION DES CITOYENS CONCERNANT LA MENACE TERRORISTE

Mis en ligne le 05 mars 2021

À la suite des attentats de l'automne 2020, la posture Vigipirate a été élevée à l'ensemble du territoire au niveau "urgence attentat". Le premier ministre décide de placer l'ensemble du territoire au niveau "sécurité renforcée - risque attentat". Ce niveau d'alerte atteste d'un niveau de menace durablement élevé sur l'ensemble du territoire, mais moindre qu'à la fin de l'année 2020.

Cette adaptation, active à compter du 5 mars 2021, s'appuie sur la posture "automne hiver 2020 - printemps 2021" du 26 octobre 2020. Dans le contexte de la crise sanitaire, cette posture met l'accent sur :

- La sécurité des espaces de commerce, les activités relancées et les lieux rouverts au public à terme,
- La sécurité des lieux de culte, des sites touristiques et des transports publics de personnes, en particulier lors des vacances scolaires et universitaires,
- La sécurité des bâtiments publics (services publics, locaux associatifs ou politiques, écoles et universités) avec une attention particulière sur les établissements de santé, médico-sociaux et sociaux, ainsi que sur la santé des sites de production, de stockage et de distribution de produits de santé, y compris les centres de vaccination.

Dans le cadre de ces dispositions, un site internet est à la disposition des citoyens : vigipirate.gouv.fr. Plateforme de sensibilisation, elle propose des vidéos pédagogiques pour comprendre le fonctionnement de vigipirate, les dispositifs mis en place pour prévenir les actes terroristes, la gestion des après-attentats, etc.

FAIRE FACE ENSEMBLE À tout moment, rester vigilant ! rendez-vous sur : <https://vigipirate.gouv.fr>

SOYEZ VIGILANT AU QUOTIDIEN
Appropriez-vous votre environnement et sachez alerter lorsque vous êtes témoin d'une incohérence.

PRÉVENIR, C'EST PROTÉGER
Lorsqu'une combinaison d'indices laisse présager d'une radicalisation.
stop-djihadisme.gouv.fr
0 800 005 696 Service à appel gratuit

PRÉPAREZ VOTRE VOYAGE
« conseils aux voyageurs » sur : diplomatie.gouv.fr
inscription sur le site ARIANE : pastel.diplomatie.gouv.fr/fildarlane

CYBERVIGILANCE : ADOPTEZ LES BONS REFLEXES
Conseils et assistance sur : cybermalveillance.gouv.fr

FORMEZ-VOUS AU SECOURISME
Soyez capable d'alerter les secours, procéder à un massage cardiaque ou traiter les hémorragies.
<https://gouvernement.fr/risques/se-former-aux-premiers-secours>

17 POLICE SECOURS

112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES



RETOUR À LA LISTE



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

02 40 94 64 16

CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Permanences du samedi matin supprimées jusqu'à nouvel ordre. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.

